



Abus de confiance et faux document et usurpation d'identité

Par **azeltorne**, le **26/01/2013** à **15:04**

bonjours je me permet de vous ecrire car je ne sais plus quoi faire
mon frere a utilisé mes anciennes carte de credit que je croyais détruite (cofidis'cetelem)pour utilisé les sommes disponible .nil a imité ma signature et envoyé cette argent sur un compte de la poste que je croyais fermé car il y a quelque anneés de cela il avait une procuration sur mon compte a la poste du faite que j'étais souvent en déplacement et il ma assuré qu'il a fait le nécessaire pour fermé mon compte en faite il a juste mis son adresser
lorsque j'ai appris la vérité il etait trop tard .j'avais convice en lui car il aidait toute la famille il a abusé de sont autorité de grand frere de la famillernil ne peut plus rembourséet il ma demandé de faire un surendettement sinon on viendrait saisir mon père (je suis domicilié chez mon père) du coup j'ai accepté .
mais je regrette amérement j'etais sur de faire pour un mieux 'mais en vraie il na fait que me manipulé ,avec honte je le reconnais ,mais chez moi la famille a une grande valeur
que puis-je faire est-il trop tard pour un recours de m'anière a ce qu'il paye lui meme ses dettes .
avec tout mes remerciement pour votre réponse et désolé pour l'orthographe

Par **amajuris**, le **26/01/2013** à **17:48**

bjr,
je crains que votre situation délicate car vous avez commis des négligences.
vous n'avez pas détruit des cartes de crédit et en plus vous aviez un compte que vous pensiez fermé.
si votre frère refuse de vous rembourser cette somme, il ne vous restera que le recours à un tribunal sans être sur d'obtenir le remboursement.
cdt